



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 82118

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le projet de taxation du chèque vacances. Afin de réduire le déficit de l'État, le Gouvernement étudie la taxation du chèque vacances. Alors que les Français et les Françaises subissent les effets dévastateurs de la crise, une telle mesure constituerait une atteinte intolérable à la politique sociale des vacances. En effet, les chèques vacances reposent principalement sur l'épargne salariale et l'investissement des comités d'entreprise. Son utilisation annuelle par plusieurs millions de nos concitoyens est un des rares moyens de soutenir la démocratisation de l'accès aux vacances. Elle lui demande donc de maintenir le système actuel.

Texte de la réponse

La taxation des titres restaurants ainsi que des chèques-vacances a été en effet citée, comme d'autres, parmi les mesures à mettre en oeuvre afin de soutenir la politique de retour à l'équilibre budgétaire. À ce jour, et ainsi que le ministre du travail l'a déclaré le 7 mai 2010, il n'est cependant pas prévu de prendre de disposition en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82118

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6889

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10584